

Le 11 avril 2016



# PROTOCOLE CORPS ET CARRIERES

Chèr(e)s collègues,

L'audience accordée aux syndicats de tous les corps de la Police Nationale par le Président de la République le 22 novembre 2015 a marqué la considération des policiers au plus haut niveau de l'Etat. Elle répondait au malaise et à l'exaspération exprimés lors de la manifestation unitaire qui s'était tenue une semaine plus tôt.

Un grand chantier a été initié par François Hollande portant notamment sur l'amélioration des carrières. Alors que SYNERGIE-OFFICIERS réclamait un nouveau protocole corps et carrières depuis 2012, l'enchaînement des événements a précipité la réalisation de cette revendication.



Face à une Administration toujours encline à travailler au moins-disant et corsetée par certains haut-fonctionnaires plus soucieux d'intérêts syndicaux corporatistes que de l'intérêt général, il était de l'intérêt fondamental des officiers de parler d'une seule voix. En conséquence, dès le début des négociations, SYNERGIE-OFFICIERS et le SCSI ont décidé de travailler en commun. Dans un esprit de responsabilité, nos organisations respectives se sont entendues en permanence pour aligner vos revendications légitimes. Bien qu'animés par des philosophies souvent différentes, nous avons transcendé nos antagonismes pour faire front commun face à nos interlocuteurs. Représentants 94 % des OPN, nous avons travaillé main dans la main pour arracher un accord historique.

**Le Corps de Commandement en catégorie A depuis 2005 bénéficie désormais, au terme d'un plan pluriannuel, d'une grille A-Type, identique à celle des attachés avec un échelon sommital Hors Echelle lettre A. Les indices de tous les grades sont par ailleurs revalorisés. Dès 2017, il est créé un Grade à Accès Fonctionnel sur le même modèle que celui des commissaires de police. A terme, le pyramidage du corps de commandement atteindra 40% de Lt s/ Cpts, 40 % de Cdts et 20 % de GRAF/ EF.**

**Ces avancées sont considérables. Elles viennent s'ajouter à une accélération des carrières pour les plus jeunes : avancement automatique au grade**

de capitaine en 4 ans dès 2017 à l'identique des officiers de Gendarmerie, la fin de l'obligation de maintien dans la zone de défense de 5 et 3 ans, une réduction de la durée des premiers échelons, la création de 150 postes de chef de service supplémentaires dont l'IRP est enfin alignée sur celle des commissaires...

Par ailleurs, des mesures transverses bénéficieront aux policiers de tous grades : augmentation de l'ISSP de 2 points, négociations sur la gratuité des transports SNCF ou encore, sur la prise en charge d'une partie des cotisations mutuelles.

Dans le contexte de contraction budgétaire que notre pays connaît, ces mesures ne sont pas négligeables. Tout n'est pas résolu pour autant et nous nous adosserons à ce protocole et à sa dynamique pour obtenir encore plus pour le corps des officiers de la Police Nationale.

Vous savez pouvoir compter sur l'engagement et l'énergie de SYNERGIE-OFFICIERS pour poursuivre ces combats.

Patrice RIBEIRO  
Secrétaire Général



**RETROUVEZ L'INTEGRALITE DU  
PROTOCOLE  
EN PIECE-JOINTE OU SUR LE SITE  
DE SYNERGIE-OFFICIERS**

**SYNERGIE  
OFFICIERS**